

COMMUNE D'AIGREFEUILLE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

ARR-2026-3-3

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PAR FEUX TRICOLORES
DIT « FEUX RÉCOMPENSES »

Le Maire de la commune d'AIGREFEUILLE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il convient de réguler la vitesse et prévenir les accidents de la circulation sur le chemin de Lauzerville (plan annexé) ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public par l'installation de feux tricolores dits « récompenses » ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera réglementée par l'installation de feux tricolores dits « récompenses » chemin de Lauzerville (plan annexé) ;

Article 2 : Les feux tricolores dits « récompenses » seront mis en fonction à partir du 25 février 2026.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation, conformément à l'arrêté Interministériel précité ;

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de BALMA et le Maire de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 6 : Le présent arrêté, exécutoire à compter de ce jour, sera affiché sur le site internet de la commune ;

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être formé par voie postale ou dématérialisée sur le site : <http://www.recours.fr>.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
- Monsieur le Commandant de gendarmerie de la COB de Balma
- Monsieur le Directeur des Services de la commune

Fait à AIGREFEUILLE, le 25 février 2026

**ANDRE
CHRISTIAN**

Signature
numérique de
ANDRE CHRISTIAN
Date : 2026.03.03
10:07:00 +01'00'

Le Maire,
Christian ANDRÉ

Affiché le : 05 mars 2026

Déposé en préfecture le : 03 mars 2026



Projet: 0
Papier:
Echelle: 1/1000
50m
5cm

